

N°	3	4	7
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

RECUE
- 8 AVR. 2013

SOUS-PREFECTURE
DE OISE

	L'an deux mil treize
<p>OBJET :</p> <p>- Budget primitif 2013</p>	<p>Le vendredi 29 mars 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 22 mars 2013, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i></p> <p>Étaient présents ce jour : Mme GAOUYER, M. MAQUET, M. SENEAL.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. PATIN.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p>	
<p>7 mars 2013</p>	<p>- Budget primitif 2013</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p>	<p>Il est rappelé au préalable que, comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, un effort très conséquent a été fait pour ne pas modifier les dotations départementales. Néanmoins, au vu des nombreuses incertitudes qui pèsent sur les recettes de fonctionnement, notamment celles en provenance de l'Agence de l'eau, une augmentation des dotations départementales sera tout de même sollicitée cette année, soit au total 25 000 €.</p>
<p>En exercice 15</p>	<p>Pour le BP 2013, les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent à hauteur de 829 888 € pour le fonctionnement et 1 270 829 € pour l'investissement.</p>
<p>Présents 3</p>	<p>Sur la base de ce qui a été discuté en février dernier lors du DOB 2013, les dépenses suivantes ont fait l'objet de suppression ou de réajustement au Budget Primitif 2013 :</p>
<p>Votants 3</p>	<p>- <u>Points de retraite</u> – rachat sollicité par un agent : 12 854,50 € (payable en 2014 - décalage d'1 an), - <u>Bulletin de la Bresle</u> : 2 600 € (supprimé pour 2013), - <u>Rapport d'activités 2012</u> : 4 000 € (prestation supprimée – sera faite en interne), - <u>Plaquette « Bilan des animations pêche »</u> : 2 600 € (reportée ultérieurement), - <u>Travaux d'Hydraulique douce sur le Bassin Versant de Longroy</u> : décision de ne pas faire participer financièrement l'Institution, - <u>Études prévues sur les sous-bassins d'Eu-Sud et de la Fontaine-Saint-Pierre</u> : décision de ne pas faire participer financièrement l'Institution, - <u>Charge liée aux dépenses du SAGE de la Vallée de la Bresle au titre de l'année 2013</u> : décision d'étaler sur 5 ans, la participation de l'Institution sur ce projet de fonctionnement qui se monte à 61 410,83 €, soit au total 12 282,17 €/an, - <u>Charge liée à la réfection des locaux de l'Institution</u> : décision d'étaler sur 5 ans, la participation de l'Institution sur ce projet de fonctionnement (12 945,86 €) soit au total 2 589,17€/an,</p>

- Réfection des sols des locaux de l'Institution (présence d'amiante) : inscription de la dépense pour 15 000 €,

- Les rectificatifs d'écritures entamés en 2012 constituaient une charge de fonctionnement de 63 787 €/an ; ce montant a été pris en compte sur la 1^{ère} année mais sera étalé sur 10 ans, à partir de 2013, au lieu de 4 ans pour le montant restant, soit une charge annuelle de 25 514,93 €,

- Les dépenses suivantes avaient reçu une autorisation d'engagement avant le vote du BP 2013, et se trouvent supprimées : Provision logiciel de comptabilité : 2 075 € - Matériel de bureau et mobilier : 750 €,

- Opération d'investissement d'hydraulique structurante sur le BV de Longroy, dont les études préliminaires et les travaux étaient estimés à 82 000 € HT : suppression des crédits afférents à cette opération, en dépenses et en recettes,

- Opération d'investissement d'hydraulique douce sur le BV de Longroy : nouvelle estimation du projet à 55 200 € HT.

Une lecture détaillée du Budget primitif 2013 est donnée, en apportant des précisions et des explications sur chacune des lignes.

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du projet de budget, adopte à l'unanimité ce Budget Primitif 2013, dont les sections d'investissement et de fonctionnement s'équilibrent à hauteur, respectivement, de 1 270 829€ et 829 888€.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, décide que le budget sera voté au chapitre budgétaire.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent la suppression des autorisations de dépenses suivantes avant le vote du budget 2013, actées par le Conseil d'administration en date du 28/11/2012 (délibération n°330) : Provision logiciel de comptabilité – article 2051 : 2 075 €, Matériel de bureau et mobilier – article 21848 : 750 €.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, habilite, le cas échéant, Mme la Présidente à souscrire à nouveau (ou à reconduire) en cas de besoin une ligne de trésorerie, un prêt relais, etc... ou un emprunt pour le bon fonctionnement des services dans le cadre des missions exercées par l'Institution.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, conformément aux prévisions budgétaires :

- 1. de verser une gratification aux stagiaires accueillis lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin du service ou contribue à l'amélioration du service public,*
- 2. que la gratification accordée ne pourra pas dépasser le plafond prévu par l'art. L242-4-1 du code de la sécurité sociale,*
- 3. de laisser à Mme la Présidente le soin de fixer le montant des gratifications et toutes opérations ou actions concourant à la réalisation des stages visés (convention de partenariat,...).*

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 012/62 du BP 2013.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, habilite Mme la Présidente à tout mettre en œuvre pour la réalisation des opérations visées dans le cadre de l'adoption de ce budget (opération de réfection des sols ...).

Date de publication et de transmission

au représentant de l'Etat : 05/04/2013

Acte exécutoire le : 05/04/2013

la Présidente de l'Institution : Marie-Françoise GAOUYER

Marie-Françoise GAOUYER

3, rue de la République - 76390 AUMAILLET
Tel. 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.csb-bresle.com

Pour extrait conforme,

la Présidente de l'Institution,

Marie-Françoise GAOUYER

3, rue de la République - 76390 AUMAILLET

Tel. 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.csb-bresle.com